



Promotion d'avril 2024 d'ACDelco à l'intention du personnel de comptoir – RÈGLEMENTS

## PROMOTION D'AVRIL 2024 D'ACDelco À L'INTENTION DU PERSONNEL DE COMPTOIR RÈGLEMENTS OFFICIELS

### DESCRIPTION DE LA PROMOTION

La promotion d'avril 2024 d'ACDelco à l'intention du personnel de comptoir (la « promotion ») est offerte uniquement au Canada par ACDelco, une division de la Compagnie General Motors du Canada (101 McNabb St, Markham, ON L3R 4H8 (ci-après, le « commanditaire » ou « ACDelco »). La promotion débute le 1<sup>er</sup> avril 2024 à 00 h 00 (HNE) et prend fin le 30 avril 2024 à 23 h 59 min 59 s (HNE) (la « période de promotion »). Elle s'adresse uniquement au personnel de comptoir des distributeurs canadiens de la gamme complète de produits ACDelco qui s'inscrivent à la promotion et qui vendent les pièces de roulements Or ACDelco et d'origine GM de la gamme 02, châssis Or et Argent ACDelco de la gamme 45, arbres CV Or ACDelco de la gamme 58 et systèmes de direction et d'entraînement d'origine GM de la gamme 36 aux Centres de service indépendants (« CSI ») canadiens.

### ADMINISTRATEUR DE CONCOURS INDÉPENDANT

CMG Marketing Inc., 895 Don Mills Rd. Suite 109 Toronto, ON M3C 1W3

### ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS OFFICIELS

En participant à la promotion, chaque membre du personnel de comptoir du distributeur participant (en son nom ou au nom du préposé au comptoir admissible) convient d'être lié par, et accepte, les présents règlements ainsi que les décisions du commanditaire et de l'administrateur, lesquelles sont finales et exécutoires à l'égard de toutes les questions ayant trait à la promotion. Pour avoir droit à un prix, un participant doit satisfaire à toutes les exigences énoncées dans le présent règlement officiel, tel que déterminé à l'entière discrétion du commanditaire.

### RÈGLEMENTS DE LA PROMOTION

- Le personnel de comptoir est défini comme une personne employée à temps plein dans un distributeur ACDelco autorisé qui reçoit des appels de ventes et(ou) des demandes d'achat d'un CSI en personne.
- Seuls les membres du personnel de comptoir travaillant à temps plein auprès d'un distributeur canadien autorisé de la gamme complète de produits ACDelco sont admissibles.
- Seules les ventes de pièces de roulements Or ACDelco et d'origine GM de la gamme 02, châssis Or et Argent ACDelco de la gamme 45, arbres CV Or ACDelco de la gamme 58 et systèmes de direction et d'entraînement d'origine GM de la gamme 36 vendues à des centres de services indépendants (CSI) canadiens par un préposé au comptoir à temps plein d'un distributeur ACDelco autorisé participant, qui sont soumises en conformité avec les présentes directives, sont admissibles. Veuillez prendre note que les ventes aux centres de services indépendants comprennent les membres des programmes ACDelco CSP, ESA et PSSD.
- Pour participer, le personnel de comptoir doit s'inscrire et confirmer son admissibilité auprès du centre administratif de la promotion avant la date limite d'inscription. La liste d'inscription existante pour la promotion Freinthon de l'automne 2023 sera utilisée pour cette promotion, à moins qu'une mise à jour ne soit fournie à l'Info-Ligne. La date limite pour fournir une mise à jour pour la promotion d'avril est le 29 mars 2024.



## Promotion d'avril 2024 d'ACDelco à l'intention du personnel de comptoir – RÈGLEMENTS

- Le distributeur peut inscrire le personnel de comptoir en soumettant une liste mise à jour du personnel de comptoir au centre administratif de la promotion ou en communiquant avec l'Info-Ligne ACDelco pour confirmer la liste.
- Les distributeurs ACDelco doivent remplir un formulaire d'exclusion s'ils ont choisi de ne pas participer à la promotion.
- Maximum d'une inscription à la promotion par préposé au comptoir.
- Pour recevoir un sac étanche ACDelco, les participants devront enregistrer le montant minimal de ventes de 2 250 \$ de pièces admissibles du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024. Les ventes de 2 249 \$ ou moins pendant la période du programme ne seront pas admissibles. Il ne peut y avoir aucune exception. Les ventes de pièces admissibles seront les ventes nettes pour le mois.
- Avec un minimum de 2 250 \$ vendues en pièces admissibles du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024, le personnel de comptoir admissible peut obtenir un sac étanche ACDelco. Cela équivaut à vendre 2 250 \$ en pièces admissibles.
- Les sacs de voyage seront envoyés séparément à chaque préposé au comptoir à l'adresse postale du siège social du distributeur. ACDelco n'est pas responsable lorsque des entreprises déménagent ou fournissent une adresse incorrecte ou inexistante.
- Tous les formulaires d'inscription feront l'objet de vérifications par l'intermédiaire du système eSmart afin de s'assurer que le titulaire est un préposé au comptoir d'un distributeur.
- ACDelco n'est pas responsable des soumissions en retard.
- Les sacs de voyage seront envoyés de huit à 10 semaines après le traitement des ventes de la promotion d'avril.
- Aux fins de cette promotion, un préposé au comptoir est défini comme une personne employée à temps plein chez un distributeur ACDelco autorisé, qui reçoit des appels entrants et des demandes d'achat en personne d'un centre de services indépendant.
- ACDelco se réserve le droit de vérifier tout achat déclaré semblant présenter des écarts ou soulevant un doute.
- Si une inscription est considérée comme étant non admissible, les organisateurs de la promotion indépendants (CMG Marketing) feront tout leur possible pour aviser le participant par téléphone ou par courriel; toutefois, les organisateurs ne sont pas tenus de le faire.
- Les bulletins de participation pourraient faire l'objet d'une vérification par les organisateurs de la promotion indépendants.
- Le préposé au comptoir doit être à l'emploi du distributeur au nom duquel il s'est inscrit au moment de la promotion et de l'attribution des récompenses. S'il commence à travailler chez un autre distributeur canadien de la gamme complète de produits ACDelco, il doit en aviser le centre administratif de la promotion. Il pourra participer, mais il ne recevra que les récompenses pour les ventes effectuées chez le nouveau distributeur admissible et seulement si le centre administratif a reçu l'avis avant la date limite de la promotion.
- ACDelco se réserve le droit de remplacer les récompenses par d'autres de valeur égale ou supérieure, et de modifier ou de mettre fin à la promotion, en tout temps et pour toute raison.

### DÉCLARATION DES VENTES

- Le suivi de toutes les ventes du personnel de comptoir du distributeur sera effectué et déclaré par le directeur du distributeur ACDelco participant admissible par le biais du système eSmart d'ACDelco.
- Toutes les ventes des préposés au comptoir des distributeurs doivent être déclarées au plus tard le 1 mai 2024 à 23 h 59 (HNE) pour être admissibles à la promotion d'avril. Aucune soumission ne sera traitée après cette date. Les déclarations de ventes du personnel de comptoir effectuées en retard ou mal remplies ne seront pas admissibles.
- Pour pouvoir déclarer des ventes, chaque préposé au comptoir d'un distributeur doit être inscrit dans le cadre de la promotion ou sa participation doit avoir été confirmée par le distributeur en titre ou son directeur, et être adéquatement identifié dans le système eSmart. Les ventes seront automatiquement transmises à ACDelco aux fins de vérification.



## Promotion d'avril 2024 d'ACDelco à l'intention du personnel de comptoir – RÈGLEMENTS

- ACDelco passera en revue toutes les ventes du personnel de comptoir effectuées du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024 au moyen du système eSmart. Toutes les ventes sont susceptibles d'être vérifiées par le chef de district ACDelco de la région. Toute anomalie fera l'objet d'une vérification, à la discrétion d'ACDelco.
- Toutes les ventes approuvées au-delà du montant minimum dans le cadre de la promotion donneront droit aux récompenses décrites ci-dessus. Le processus de vérification sera effectué au moyen du système eSmart. Si les ventes d'un préposé au comptoir sont soumises à une vérification, sa sac étanche sera retenue jusqu'à l'approbation d'ACDelco.
- Les frais des distributeurs pour la formation ou tous les autres frais administratifs divers n'entrent pas dans le calcul des ventes totales du préposé au comptoir.
- Les retours seront déduits. Les commandes en souffrance pour lesquelles le centre de services indépendant n'a pas été facturé ne sont pas admissibles. Les ventes aux sous-traitants et aux concessionnaires GM ne sont pas admissibles.

### RESTRICTIONS

- Seul le personnel de comptoir des distributeurs participants actifs est admissible. Les concessionnaires GM, les grossistes, les distributeurs de la gamme complète de produits ACDelco et les membres des programmes ne sont pas admissibles. Toutes les ventes de produits de freins ACDelco seront comptabilisées en fonction des codes de comptes CSI ACDelco officiels. La qualification des bulletins de participation et les ventes seront calculées au moyen du système eSmart.
- Les ventes déclarées en retard ou de manière inexacte ne seront pas prises en compte. Si les ventes d'avril sont déclarées tardivement dans le cadre de ce système de déclaration et que les CSI sont étiquetés après le 1 mai 2024 pour la promotion d'avril ces ventes ne seront pas admissibles à la promotion.

### LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA VÉRIFICATION

- Le processus de vérification sera effectué au moyen du système eSmart.
- Il est impératif que votre système eSmart soit à jour, et qu'y figurent, entre autres, le prénom et le nom de famille des préposés au comptoir de même que leur numéro d'employé et leur code d'identité, et que chaque participant soit un préposé au comptoir conformément aux présentes directives.
- En cas de divergence et si ACDelco juge que le préposé au comptoir n'a pas enregistré suffisamment de ventes ou que le distributeur a falsifié les inscriptions, le préposé sera disqualifié.
- Les inscriptions inexactes ou frauduleuses comprennent, juis sans s'y limiter :
  - Ventes exagérées – Le participant a enregistré plus de ventes qu'il est possible de prouver pour un client précis.
  - Le participant a enregistré des ventes à un client qui n'existe pas.
  - Le participant a enregistré des ventes qui ont été effectuées hors de la période de ventes admissible.
  - Le participant a enregistré des ventes de produits non admissibles, par exemple, des pièces autres que les pièces ACDelco.
  - Le participant a enregistré des ventes à un client non admissible, par exemple : Un sous-traitant ou un concessionnaire GM.

### IMPÔTS

Les prix décernés dans le cadre de la présente promotion sont offerts par GM Canada aux gagnants confirmés. Le cas échéant, il incombe au gagnant confirmé, et non à ACDelco ou à GM Canada ou à



## Promotion d'avril 2024 d'ACDelco à l'intention du personnel de comptoir – RÈGLEMENTS

toute autre partie libérée, de déclarer et de payer les taxes de vente fédérales et provinciales, la TPS et les autres taxes de vente ou l'impôt sur le revenu.

### [POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE GM CANADA](#)

À la Compagnie General Motors du Canada (« GM Canada »), nous respectons votre vie privée et apprécions votre clientèle.

Veillez communiquer avec nous au 1 800 463-7483 ou consulter notre politique sur la protection de la vie privée sur notre site Web à <http://www.gm.ca/fr/privacy>. Vous pouvez également nous écrire à l'adresse suivante : Coordonnateur de la protection de la vie privée, General Motors du Canada, code de distribution CA1-163-005, 1908 Colonel Sam Drive, Oshawa (Ontario) Canada L1H 8P7.

© 2024 Compagnie General Motors du Canada – Tous droits réservés